

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE M O N T M I R A I L**

Séance du 14 novembre 2022

| Nombre de Membres | | |
|-------------------------------------|-------------|---|
| Afférent au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris Part à la Délibération |
| 27 | 24 | |

| |
|--|
| Date de la Convocation 03 novembre 2022 |
|--|

Date d'Affichage
03 novembre 2022

Objet de la délibération

**No 2022-10066
Urbanisme
Acquisition de la parcelle BD 672**

Le 14 novembre 2022,
le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : Coralie ADNOT, Mohamed BENHAMED, Elisabeth BENARD, Karine BOCQUET, Claudette BOUCHE, Juan GARCIA RODRIGUEZ, Nelly GRIFFON, Christine GUIMAREY, Marie-Claude HIMMESOETE, Valérie JACQUINOT, Sabine MARY, Dominique THUAULT, Christian TIXIER, Claudine ZUBER

Absents représentés: José RIBEIRO DE ARAUJO pouvoir à Christian TIXIER, Jean-Pierre SCHANG pouvoir à Sabine MARY

Absents excusés: Yannick MATON, Régis NOIZET, Ludovic VAN WAESBERGE,
Absents: Bernard CREPIN, Victor DA SILVA, Céline FAGOT, Sébastien VERDRU

Coralie ADNOT a été nommée secrétaire.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens immobiliers,

Vu l'inscription budgétaire sur 2022,

Après l'exposé de monsieur le maire précisant l'opportunité de la commune d'acquérir la parcelle BD 672 de 414 m2 issue de la division parcellaire BD 527 rue Jeanne d'Arc, dans le cadre de la préservation et valorisation des remparts,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité:

-d'acquérir la parcelle BD 672 donnant sur la ruelle des fossés pour la somme de 7 000€ avec les frais en sus

-d'autoriser Monsieur le maire ou un maire-adjoint à effectuer toutes les démarches nécessaires dans le cadre de cette acquisition

Etienne DHUICQ
Maire de MONTMIRAIL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215103557-20221114-2022-10066-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2022

